

che. Même chez les plus dévoués, il peut en résulter de la déception et un fléchissement d'intérêt. La présence croissante du gouvernement dans la vie des citoyens et un public plus averti, plus exigeant et plus impliqué dans le processus démocratique du gouvernement exigent des rapports plus étroits entre les parlementaires et les diverses couches de la société. Dans la chaîne de communications entre le gouvernement et le public, le député constitue à notre avis, le maillon principal. La Commission conçoit donc le rôle du parlementaire comme de plus en plus pénible, complexe, responsable et accapareur de temps. Aussi, importe-t-il sans cesse davantage de prendre des dispositions pour lui permettre de satisfaire rapidement et efficacement aux besoins de la population.

Monsieur le président, le bill que nous discutons à l'heure actuelle ne vise d'aucune façon à établir les services nécessaires pour qu'un député puisse mieux satisfaire à ces besoins.

Quant à moi et à mes collègues, les recommandations les plus importantes de la commission Beaupré touchaient au domaine des services.

La Commission a suggéré que chaque député se trouve un adjoint, « afin de lui permettre de mieux dominer les lourdes et complexes responsabilités de sa charge, tant à Ottawa que dans sa circonscription. » Le gouvernement n'en fait rien. On est demeuré au même niveau avec la recommandation de la Commission, à l'effet que les députés qui le voulaient puissent être assistés pour établir un bureau en permanence dans leur circonscription.

À titre de représentant d'une des plus importantes circonscriptions du pays, je suis bien à l'aise pour réclamer et exiger qu'on y établisse certains services.

La semaine dernière, pour justifier sa demande, l'honorable député de Lotbinière (M. Fortin) avait dû comparer les services qu'il rendait à ceux qui sont donnés dans sa circonscription par les représentants des trois comtés provinciaux qui forment sa circonscription.

Dans mon cas, je peux faire des comparaisons au niveau fédéral, puisque même si la circonscription de Portneuf n'est pas la plus étendue, il n'en demeure pas moins qu'elle est sur le point de devenir l'une des plus peuplées du pays, puisque la population s'élève actuellement à 115,000 âmes; elle est donc plus grande que l'Île du Prince-Édouard, qui compte quatre députés fédéraux.

De ces 115,000 citoyens, 60,000 environ auront le droit de vote aux prochaines élections, ce qui signifie qu'il suffit que moins qu'un électeur sur 1,000 désire obtenir une entrevue pour que j'en rencontre 40 ou 50 à toutes les fins de semaine, alors que je vais à mes bureaux à deux endroits différents dans Portneuf. Je ne parlerai pas des nombreuses lettres qui me sont adressées et des appels téléphoniques que reçoit mon épouse.

Si un citoyen d'une ville de 2,000 familles m'écrivait, je ne pourrais tout de même pas dire que la ville a exagéré. Je ne peux blâmer personne de m'écrire, puisque je demande justement à la population de rester en contact avec moi aussi souvent qu'elle en ressent le besoin, aussi souvent qu'elle croit que je puis lui rendre service. Mais un fait demeure: quand il s'agit de 115,000 électeurs, les besoins sont plus grands et, je le répète, Portneuf, en réalité, n'a qu'un député, comparativement à l'Île du Prince-Édouard, où la population est moindre et qui en a quatre.

Je désire aussi parler des \$6,000 qui nous sont accordés actuellement à titre de dépenses et qui ne sont pas impossibles. Sous le régime actuel, cette allocation peut être

[M. Godin.]

utilisée, soit comme allocation, soit comme salaire. Certains députés n'en ont aucunement besoin, parce que leurs dépenses sont plutôt négligeables; tout dépend du territoire à desservir.

• (4.30 p.m.)

Le ministre de la Justice (M. Turner), par exemple, est vraiment bien chanceux. Il n'a absolument pas besoin de \$6,000 de plus, et j'en suis heureux pour lui. Mais certains ont besoin d'une allocation de dépenses beaucoup plus grande. C'est encore une affaire à laquelle on offre une solution partielle, en vertu de l'alinéa b) du paragraphe (S) de l'article 44. Selon moi, la seule solution possible à un tel problème est de requérir des pièces justificatives pour toutes les dépenses. De cette façon, les députés seraient traités sur un pied d'égalité et ne seraient plus pénalisés, au lieu du système actuel inéquitable, et les dépenses réelles seraient payées à chaque député.

De plus, je m'oppose à ce qu'on prolonge l'application du système de l'allocation non imposable. Selon moi, aucun député n'a le droit d'être sujet à un mode d'imposition différent de celui des autres contribuables canadiens. Les allocations actuelles ne sont pas taxées selon les principes de fiscalité généralement admis au Canada.

Je voudrais que l'on rejette immédiatement cette façon, pour les députés, de réviser eux-mêmes leurs indemnités et dépenses. Qu'on en arrive à régler ce problème. Mieux vaudrait, à mon avis, établir une commission indépendante, qui pourrait évaluer et réviser, tous les deux ou cinq ans, l'indemnité des députés.

Toutefois, il est exact que nous, les députés, devons parfois travailler 80 heures en une semaine, mais il ne faut pas s'imaginer que nous sommes le seul groupe de la société à faire des efforts.

Dans la circonscription de Portneuf comme dans les autres, mais dans Portneuf plus particulièrement, où l'industrie de la chaussure et de la pantoufle, par exemple, a réussi à se maintenir, malgré les contrecoups des importations, il n'est pas rare de trouver des gars qui, pour réussir à se maintenir, travaillent des heures supplémentaires sans compter.

Dans plusieurs domaines où les salaires ne sont pas élevés, il n'est pas rare de voir des ouvriers cumuler deux fonctions, afin de pouvoir joindre les deux bouts.

Parmi ceux qui sont également assez dévoués pour travailler de longues semaines se trouvent les bûcherons, les cultivateurs, bref, des gens de toutes les classes de la société.

Cela ne veut pas dire que ces personnes sont les mieux payées. Si l'on compare, par exemple le travail de la mère de famille, qui se dévoue toujours sans salaire et sans compter et donne un rendement excellent, aux résultats des présidents des Chemins de fer Nationaux qui se sont succédé et qui touchent \$75,000 par année pour présenter des déficits, on admettra avec moi que bon salaire n'est pas synonyme d'efficacité.

Il est évident que certains députés se croient justifiés de toucher une indemnité plus considérable, sous prétexte qu'ils ont de la difficulté à joindre les deux bouts. Mais combien de leurs électeurs ne se heurtent pas à ce même problème? Combien d'industries canadiennes peuvent se vanter de succès facile? Combien de commerçants sont présentement exempts de difficultés financières? Combien de Canadiens ne vivent que d'espoir et attendent les effets de la société juste?